RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TOURAINE
LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

*Service recrutement, carrière, paye*

# ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE AGENT DE MAITRISE (EXAMEN PROFESSIONNEL)

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment son article 6 ;

Vu les attestations de réussites de Madame Mouise LECORNU-OLIVIER, et de Messieurs Willy DUCHEMIN et Christophe HUNAULT à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de maîtrise ;

## ARRETE

**Article 1er.** - La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial est établie comme suit pour l'année 2023, au titre du 2) de l'article 6 du décret n° 88-547 susvisé :

- DUCHEMIN Willy
- HUNAULT Christophe
- LECORNU-OLIVIER Louise

**Article 2.** – Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours contentieux formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publicité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet http:/www.telerecours.fr.

**Article 3.** Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat, ainsi qu'au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à Tours, le 26 MAI 2023

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Valérie JABOT

Service Recrutement Carrière Paye
*Transmis le* 26 MAI 2023
*Publié le* 26 MAI 2023

*Acte exécutoire*
*Art.L.3131.1 du Code général des collectivités territoriales*